

Voisins le Bretonneux, le 10 juillet 2015



Monsieur Sébastien SORIANO
Président
ARCEP
7, square Max Hymans
75730 PARIS

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique des Yvelines, déclaré auprès de l'ARCEP le 1^{er} juillet 2010, la société SFR a fait part de son intention d'être primo-investisseur sur la commune de Voisins le Bretonneux.

Plusieurs contacts ont eu lieu et des études ont été menées jusqu'au rachat récent de SFR par Numéricable. Depuis lors, nous n'avons plus de réponses à nos demandes.

La société Numéricable-SFR exploite un réseau câble, présenté aux Vicinois comme de la fibre optique. Le réseau est en fait Hybrid Fiber Coaxial et non Fiber To The Home, présentant un débit moyen de 24 Mbit/s. La commune étant située en bout de ligne du NRA de Guyancourt, les débits ADSL sont en moyenne de 4 Mbit/s. L'offre plus haut débit est donc la HFC de Numéricable.

N'ayant aucun intérêt à investir sur un territoire pour lequel elle possède le monopole du haut débit, les intentions de Numéricable quant au déploiement de la fibre TTH sont aujourd'hui particulièrement floues.

Le Très Haut Débit étant un enjeu majeur du développement des territoires, nous ne pouvons accepter, pour nos citoyens et nos entreprises, de laisser entre les mains de cette unique société l'avenir numérique de la commune.

Aussi, je me permets de solliciter l'Autorité que vous représentez afin de prendre les mesures nécessaires permettant à d'autres sociétés le souhaitant d'intervenir sur notre territoire pour déployer le Très Haut Débit.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.



Alexandra ROSETTI
Maire
Conseillère Départementale